



MAROMME

Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'étude d'aménagement du secteur de l'hôtel de ville et aménagement d'un parc urbain

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'étude d'aménagement du secteur de l'hôtel de ville et aménagement d'un parc urbain

Mode de passation : CONCOURS RESTREINT articles L2125-1, R2162-15 et suivants du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à tout candidat qui en fera la demande :

Sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

Sur le site de la ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet Mairie - rubrique Marchés publics)

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

Présentation des offres dématérialisées :

Conformément aux articles L 2132-2, R 2132-1 à R 2132-3, R 2132-7 à R 2132-11 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018., les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville :

<https://marchespublics.adm76.com>

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation.

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivante :

le 12 avril 2021 à 12 h 00

Les dossiers qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

La copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est conseillée.

Composition des dossiers de candidatures

- Dossier administratif
 - Lettre de candidatures identifiant les membres du groupement candidat, y compris le mandataire (1 A4).
 - Note de motivation et méthodologique du mandataire de l'équipe (architecte) de deux pages maximum au format A4.
 - Pouvoir de la personne habilitée à engager les membres du groupement candidat (DC1 obligatoire).
 - Déclaration sur l'honneur pour chaque membre, de l'équipe qu'il n'est pas interdit d'accès à la commande publique.
 - Le cas échéant, le jugement de redressement judiciaire.
 - Le DC2 dûment complété pour chaque membre de l'équipe (DC2 obligatoire).
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales
 - Extrait K-bis

- Dossier technique
 - Une présentation synthétique de l'équipe candidate (composition, titres d'études, compétences, moyens humains et techniques, répartitions des tâches) 3 pages A4 maximum)
 - Pour chaque membre de l'équipe, 3 références de moins de 10 ans comportant au moins correspondant au projet envisagé.

Ces références doivent mentionner : les coordonnées du maître d'ouvrage, l'importance et la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation et la mission effectuée, présentée sous forme d'un cadre unique au format A3.

Aucun document ne sera restitué.

Critères d'attribution : Les critères ci-dessous seront pris en compte pour sélectionner les 3 candidats retenus :

1° Pertinence des références fournies en adéquation avec le projet 60%

2° Qualification de l'équipe candidate constituée 40%

RENSEIGNEMENTS :

- Pour des renseignements d'ordre administratif : **Affaires générales et juridiques**
Tél. : 02 32 82 22 03 **Télécopie :** 02 32 82 22 28
E - Mail : affaires.juridiques@ville-maromme.fr

Pour des renseignements d'ordre technique : **Mme PRIOU,**

- **Tél. :** 06 76 18 68 09 **E - Mail :** charlene.priou@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 17 mars 2021